

CHANGEMENT DU SYSTÈME DE COLLECTE DES DÉCHETS

A partir du **Mardi 15 Novembre 2022**,
déplacez-vous une seule fois et déposez l'ensemble de
vos déchets ménagers quand vous le souhaitez.

La collecte des bacs d'ordures ménagères résiduelles (bacs gris et/ou vert foncé) et des sacs en porte à porte sur la commune, c'est bientôt fini. A compter du **Mardi 15 Novembre 2022**, merci de déposer vos déchets sur l'un des points d'apport volontaire créés sur la commune de Visan.



Création de points d'apport volontaire sur la commune avec l'ensemble des flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, papiers, verres). Les types de contenants à utiliser sont les suivants :



Conteneur semi-enterré



Conteneur enterré



Colonne aérienne



Colonne aérienne
pour les cartons épais
(blancs ou bruns)

Si vous êtes doté d'un bac ordures ménagères (loué par la Communauté de Communes) il devra vous être retiré. Dans ce cas, nous vous remercions de sortir votre bac dès le lundi 14 novembre au soir et de le laisser en bordure de voie publique devant votre habitation. Après la collecte du mardi 15 novembre, votre bac ne devra plus être utilisé. Votre bac laissé vide en bordure de voie publique pourra être retiré jusqu'au vendredi 18 novembre par notre prestataire ESE.
Merci donc de ne pas rentrer votre bac.

Lieux de collecte des déchets :

- 1. Espace Gérard Sautel** : conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères résiduelles, colonnes aériennes pour les emballages recyclables, les papiers, le verre, les cartons et textiles.
- 2. Rue Humbert II** : conteneurs enterrés pour les ordures ménagères résiduelles, les emballages recyclables, les papiers et le verre.
- 3. Route de Bouchet** : conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères résiduelles ; colonnes aériennes pour les emballages recyclables, les papiers, le verre et les cartons.
- 4. Route de Vaison La Romaine / 5. Lotissement Lacoste / 6. Croisement Route de Baume - Route de Richerenches** : conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères résiduelles ; colonnes aériennes pour les emballages recyclables, les papiers et le verre.